L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 3 OCTOBRE 1855

Imprimé et publié par
F. WEISSE & Comp
Editeurs-Propriétaires:
G. F. [illegible] N. DUFOUR. E. DUFRESNE(?) S. BARRY
Rue de Chartres, No 109, entre St Louis et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 3 OCTOBRE.

[illegible] l'imprimerie de l'ABEILLE [illegible]ment au No 109, rue de Chartres, [illegible] Conti et St Louis.

LA LUTTE ELECTORALE.

[illegible] jour qui nous rapproche du 5 [illegible] à la capacité de la lutte où [illegible] les deux partis qui partagent la Louisiane. Ceux-ci travaillent [illegible] ardeur qui dénote l'importance [illegible] attachent au succès dans les circonstances [illegible]. Le parti vainqueur sera, [illegible] de l'Etat pendant plusieurs [illegible]. Les démocrates qui exercent en [illegible] pouvoir sont naturellement [illegible] pour le conserver, tandis [illegible] comprennent parfaitement [illegible] serait le signal de leur [illegible]. Un parti nouveau ne [illegible] succès; il faut qu'à [illegible] triomphe, autrement à peine [illegible] dans le néant. Un échec de [illegible] le locofocoïsme, mais ne [illegible] le parti américain, au [illegible] survivrait pas à un revers, [illegible] se présente pour la première [illegible] qu'il est tenu de vaincre [illegible]. Aussi déploie-t-il une [illegible]. Nous avons rarement [illegible] de zèle et dévouement [illegible] d'une cause politique.

[illegible] qui savent à qui ils ont [illegible] forment pas de leur côté; ils [illegible] de documens anti-américains, pamphlets, de brochures, etc., et [illegible] se sont fait entendre dans [illegible] paroisses de l'intérieur. [illegible] le reste engagée sur tous les [illegible] Louisiane avec d'égales chances. Aux discours des *speakers* [illegible] succèdent des *speeches* dans un [illegible] chacun s'efforce d'effacer [illegible] produite par celui qui l'a précédé [illegible] plaidoyer a dû certainement [illegible] peuple; il votera donc en [illegible] en pleine connaissance [illegible] nous apprêtons à recevoir [illegible] comme un arrêt définitif [illegible].

[illegible] chaque parti [illegible] d'avance la victoire [illegible] est égale de part et d'autre [illegible] permettent d'exprimer [illegible] mis à l'index comme des [illegible] pusillanimes. Il est certaines choses l'excès de confiance qu'un doute perpétuel [illegible] et engendre le découragement [illegible] confiance fortifie et [illegible]. Ce n'est pas seulement [illegible] le tout sauvé: en poussant [illegible] le succès. Un [illegible] de triompher, s'alarme [illegible] longtemps avant d'avoir [illegible] vaincu, parce [illegible] de sa force.

[illegible] spectateurs désintéressés, nous n'avons pas les [illegible] pouvons sans inconvénient [illegible] de chaque parti. Nous [illegible] démocrates et les américains [illegible] également sûrs de la [illegible] fondé sur des [illegible] dont l'exactitude est fort [illegible]. Le comité central des démocrates [illegible] correspondance avec toutes [illegible] de l'Etat; on lui écrit à [illegible] de l'est, de l'ouest et du [illegible] lui parviennent font [illegible] tableau le plus flatteur: [illegible] majorité fait d'immenses [illegible] sont nombreuses [illegible] adversaires, etc. Nous savons [illegible] ce que valent de pareilles [illegible] qui les écrivent peuvent [illegible] renseignés, mais ils sont [illegible] portés à embellir la vérité [illegible] pour encourager [illegible]. Un pareil système [illegible] impossible, car chaque [illegible] ajoutant aux chiffres qu'il [illegible] comité central, celui-ci en [illegible] arrive à un total fort [illegible] l'événement ne réalise [illegible] parti opposé, obtient par [illegible] tout aussi flatteur, [illegible] deux côtés on se croit [illegible] victoire. Nous dirons [illegible] américains ont sur les démocrates [illegible] avantage de pouvoir [illegible]. Ayant des wigwams dans [illegible] savent exactement le [illegible] y reçoivent en toute [illegible] des suffrages [illegible] en dehors de l'Ordre. [illegible] parti américain nous inspire [illegible] plus de confiance [illegible] adversaires.

[illegible] de rumeurs menaçantes [illegible] au sujet de l'élection du 5. [illegible] à croire qu'elles ne sont pas [illegible]. Les commissaires, nous l'espérons [illegible] leur devoir et ne se laisseront [illegible]. Il faut que tous ceux qui ont [illegible] il faut aussi que tous [illegible] pas le droit de voter soient [illegible]. Un serment banal ne suffit [illegible] en dehors, avons-nous pas vu [illegible] diables gagnés par les meneurs [illegible] jour, étendre la main sur la [illegible] prêter le serment ordinaire, et [illegible] un coup, écartés par les questions [illegible] commissaire, s'éloigner rapidement [illegible] honteux d'avoir été sur le point [illegible]. Le devoir des commissaires [illegible] seulement de présenter une Bible [illegible] douteux, mais de les interroger [illegible] leur faire prêter un serment [illegible] de ces derniers semblent [illegible] comme une pure formalité. [illegible] ces précautions? Nul [illegible] qui désirent la sincérité [illegible].

[illegible] SENATORIAUX.—Le parti Américain de la Nouvelle-Orléans, a fait preuve de [illegible] tact dans la désignation de ses candidats sénatoriaux. M. GLENDY BURKE est [illegible] citoyens les plus distingués, et s'il [illegible] la législature, il y sera certainement [illegible]. Il y a déjà siégé il y a [illegible] années et se trouvait à la tête du comité [illegible]. M. J. MICHEL est un avocat [illegible]. Il a conquis dans le [illegible] dans celui de la Nouvelle [illegible] une place éminente. M. LEONCE [illegible] famille où le talent est héréditaire [illegible] intelligence cultivée et à une [illegible] joint une précieuse expérience dans la pratique des affaires.

[illegible] composé, nous le répétons, avec [illegible] tact. Les démocrates n'ont pas [illegible] leur: espérons qu'ils se montreront [illegible] sages que le parti Américain et [illegible] pour candidats des hommes [illegible] par leurs lumières et leur expérience.

[illegible] DE M. T. G. HUNT.—Le discours [illegible] par M. T. G. Hunt au meeting de [illegible] Houma [illegible] être traduit et publié en français [illegible] l'énergie, la fermeté, la [illegible] l'ampleur de style de l'original. [illegible] le traducteur: il a [illegible] malgré les difficultés d'une [illegible] les moindres nuances de la [illegible] M. Hunt. Ceux qui ne comprennent pas [illegible] lire dans l'original le discours [illegible] candidat du 2e district, feront bien de [illegible] traduction qui vient d'être donnée.

[illegible] JACKSON.—Canton est un petit village [illegible] qui renferme 300 habitants. La [illegible] déclarée parmi eux, 41 ont [illegible] été malades en ce moment! [illegible] a fait son apparition à Warrenton [illegible] Vicksburg, les cas sont peu nombreux [illegible] moment.

[illegible] DE RACHEL.—La séance d'hier [illegible] dit le *Courrier des Etats* [illegible] septembre, a encore surpassé en [illegible] Pour [illegible] sans le secours de l'illusion [illegible] Mlle Rachel n'a conservé pas moins [illegible] puissance de sa diction, son prestige [illegible] sur l'émotion publique.

[illegible] marquée de la soirée ont [illegible] *Athalie* et la deuxième [illegible]. Dans ce dernier morceau, [illegible] s'est montrée délicieuse [illegible].

Nous espérons quelques autres séances de [illegible] car elles nous paraissent appelées [illegible] estime sincère.

ASSESSMENT POUR L'ANNÉE 1855.—M. George Y. Bright, recorder du Premier District, annonce aux propriétaires de cette circonscription que le tableau d'assessment est exposé à l'hôtel de ville, au coin des rues St Charles et Lafayette, et qu'il y restera pendant trente jours pour que les contribuables puissent l'examiner et en demander la rectification. Les listes seront soumises à l'inspection des propriétaires de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CORRESPONDANCE.

Côte Gelée, paroisse Lafayette, le 28 septembre 1855.

Monsieur le Rédacteur de l'*Abeille*,

Le conseil municipal de Vermillionville (il faut l'en *féliciter*) vient de prendre de sages mesures pour garantir notre village de l'invasion de la fièvre jaune. Aucune personne malade, venant des localités infectées, ne pourra résider dans Vermillionville. Un hôpital provisoire vient d'être établi à deux milles du village, pour recevoir les voyageurs malades. Dans cet établissement, tous les secours nécessaires leur seront donnés gratuitement par les médecins nommés à cet effet, et par plusieurs gardes malades. Vous voyez qu'il est impossible de mieux faire les choses. Les dernières nouvelles reçues aujourd'hui même de St Martinville, portent le chiffre des malades à une quantité plus considérable que celle indiquée ces jours derniers; cependant, on n'a aucune mortalité à déplorer depuis ma dernière lettre. Je m'empresse de vous signaler avec une grande satisfaction cet heureux état de choses. Il règne même certains bruits qui nient l'existence de la fièvre jaune dans ce village, et la remplacent par une maladie nommée le *dingué*. Cette divergence d'opinions règne parmi les médecins de la localité: Hippocrate dit oui, Galien dit non; lequel croire?

Notre état sanitaire continue à être très satisfaisant, ce qui ne fait pas l'affaire de messieurs les médecins et apothicaires qui ont eu grand nombre par ici, quelque chose comme 18 ou 20, sans compter 2 pharmaciens! N'est-ce pas un miracle, que de se bien porter avec un pareil entourage? Un de nos guérisseurs, qui se croit médecin et pharmacien, me disait dernièrement que la population jouissait d'une santé désespérante pour son établissement qu'il nomme pompeusement un établissement philanthropique. C'morceux vous, monsieur? Un établissement où il vend du réglisse et du séné à six cents pour cent de bénéfice.

Tout à vous, PHILIBERT.

P. S.—28 sept., 9 heures du soir.—Dans les 24 heures qui viennent de s'écouler, (du 27 au 28) on m'écrit l'affreuse nouvelle que 9 personnes, dont on ne me donne pas les noms, sont mortes à St-Martinville.

M. PIERCE.—Le président des Etats-Unis est arrivé à Harrisburg, dans la Pennsylvanie, le 25 septembre, et a été accueilli avec une grande cordialité par la population.

Louisiane.

L'EPIDEMIE A ASCENSION—Nous lisons dans le *Journal de la Côte* du 30 septembre:

Enfin nous respirons un peu, la fièvre qui les fièvres qui avaient attaqué un si grand nombre de nos concitoyens, paraissent vouloir cesser leurs ravages.

Nous donnons ci-après la liste des enterrements qui ont eu lieu au cimetière catholique de la paroisse pendant la semaine dernière.—Il faut y ajouter, pour avoir le nombre à peu près exact des enterrements faits dans la paroisse, deux inhumations faites au cimetière israélite et une au cimetière protestant, et probablement aussi quelques enterrements de nègres sur leurs habitations.

Quoique le total soit malheureusement trop élevé, on voit cependant que la mortalité n'a point pris ici les proportions qu'elle a eues dans la plupart des villes qui bordent le Mississipi.—Jusqu'à présent, elle n'a frappé dans notre ville que sur les étrangers non acclimatés. Il n'y a pas, à notre connaissance, une seule personne née ou acclimatée ici qui ait eu la fièvre.

Inhumations qui ont eu lieu dans le cimetière catholique de la paroisse Ascension pendant la semaine finissant hier à midi:

Marc Crahan d'Irlande, Ramon Sala d'Espagne, Octave Landry de l'Ascension, Jean Rhodier de France, Isidore Landry de l'Ascension, Maria Gomez, de l'Ascension, Thomas McCoskey, Américain, John Burns, Irlandais, Felix Landry, de l'Ascension, Rosalie Landry, Françoise Corvo, de l'Ascension, Louisa, esclave de Nabor Braud.

LA PRISE DE SEBASTOPOL.—A l'occasion de la nouvelle de la prise de Sébastopol, arrivée ici hier soir, dit le *Vigilant* de Donaldsonville de samedi dernier, les Français [illegible] de notre ville ont projeté de célébrer, par un Te Deum et un bal la victoire remportée par les alliés. Ils comptent mettre ce projet à exécution lorsque cette nouvelle aura reçu sa consécration définitive.

PAROISSE LAFAYETTE.—Nous lisons dans l'Echo de Lafayette:

La salubrité de notre village et même de la paroisse est excellente. C'est à tort qu'on croirait que la fièvre jaune existe ici; il y a peu de malades à la campagne et pas un seul dans Vermillonville. Les nouvelles de St Martinville sont plus tristes. On dit que la fièvre jaune et le *dingué* y font des ravages.

ST-LANDRY.—Dans notre dernier numéro, dit le *Courrier des Opelousas*, nous disions que la salubrité publique de notre paroisse était très bonne, considérant la saison chaude et malsaine dans laquelle nous sommes entrés. Nous n'avons aujourd'hui rien à changer ni à ajouter à cette phrase, si ce n'est qu'un cas de fièvre jaune s'est déclaré au Grand Côteau vers le commencement de cette semaine.

ST-MARTINVILLE.—Le *Constitutionnel* de St Martinville nous apprend que l'épidémie augmente dans cette localité.

Sorgho.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

Vous avez publié hier une communication de M. Avequin, chimiste ami de notre ville; permettez-moi d'ajouter quelques mots à sa remarquable étude sur le sorgho sucré.

Les cannes dont s'est servi M. Avequin pour ses essais lui ont été fournies par moi; malheureusement leur maturité était beaucoup trop avancée pour le résultat ne pouvait être aussi satisfaisant qu'il l'eût été [illegible].

L'Université de la Louisiane a fait ses expériences sur des cannes de sorgho [illegible] moins avancées.—Voici le résultat obtenu par MM. J. L. & Wm P. Riddell, professeurs distingués, tel qu'ils le constatent dans une lettre qu'ils m'ont adressée:

Université de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1855.

M. W. Furbringer, à l'habitation Kenner.

Monsieur,

Nous avons analysé les cannes de *sorgho saccharatum* (canne de la Chine) que vous avez bien voulu nous fournir.

Nous avons trouvé ce qui suit:
100 grammes cannes donnent:

Jus	67	drammes.
Bagasse	33	do
	100	drammes.

Le jus contient 12 1/2 p c par poids de sucre cristallisable, et le produit brut s'élève à 1200 liv. de cannes sur pied donnent 8 1/3 p. c. de leur poids de bon sucre.

Respectueusement J. L. & Wm. P. RIDDELL.

Nouvelle-Orléans 2 octobre 1855.

Veuillez agréer Monsieur, &c.

Wm. FURBRINGER.

CHRONIQUE LOCALE.

OPÉRATION CHIRURGICALE.—Avant-hier nous avons assisté, à l'hôpital de charité, à une opération chirurgicale, des plus rares et des plus difficiles qu'il soit donné à la science d'entreprendre. Ceux de nos lecteurs qui ont traversé le lac Pontchartrain à bord du steamer *Lenora* se souviennent sans doute d'un malheureux matelot de ce bâteau, affreusement défiguré par une excroissance qui lui couvrait le côté droit de la face et du cou. Cette tumeur cancéreuse dont il était affligé vient d'être enlevée par le Dr. Schuppert, de notre ville, qui s'était signalé déjà récemment par une autre opération non moins difficile, une resection de la charpente osseuse de la mâchoire supérieure. Cette fois ci, l'opération se compliquait par l'extirpation totale de la grande parotide, et la ligature de la carotide, [illegible] toutes les deux sont considérées comme présentant des difficultés presque insurmontables, [illegible] le Dr. Schuppert de la rare habileté chirurgicale, [illegible] et de la sûreté de coup d'œil et de main dont il a fait preuve.

BATAILLE DU 8 JANVIER.—Le magnifique tableau de M. Fuber représentant la bataille du 8 janvier, est encore exposé au "Reading Room" de MM. Sherman & Wharton, au coin des rues St-Charles et Commune.

LE GRAND JURI.—Voici les noms des citoyens qui composent le Grand Juri de la Paroisse d'Orléans: M. A. B. James, président; MM. G. A. Pickett, K. K. Conveyse, C. A. Green, W. J. Dorsey L. Florance, F. Parent, J. Castellanos, L. E. Cahius, O. Bulnadick, J. W. Knapp, R. J. Wade, D. Edwards, E. M. Montgomery, MM. Muller, James J. Bard.

Le Grand Juri se réunira le 9 du courant.

AFFAIRE DE MEURTRE.—James Broderick et James Casey, accusés d'avoir assassiné Adolphus Dulhagan, le 26 du mois dernier, à bord du bateau à vapeur W. N. Sherman, ont comparu hier devant le recorder Ramos qui les a envoyés, après interrogatoire, devant la Première Cour de District. Les preuves sont très fortes contre eux. Les détails ne diffèrent pas de ceux que nous avons déjà publiés.

ARRESTATION.—Les officiers Mabew et Ross ont arrêté hier le nommé John McKinney alias John Hartnell, sur lequel pèse l'accusation d'avoir assassiné, le 7 août dernier, Conrad Bauer, Allemand, dans la ville de Newark, état du New Jersey. Après la fuite de McKinney, les autorités de Newark croyant qu'il s'était enfui en Californie [illegible] une récompense de $1500 à [illegible]. On apprit plus tard qu'il s'était réfugié en notre ville [illegible] deux agents l'y cherchant aujourd'hui. Hier, à l'arrivée du steamer Charles Morgan, [illegible] Mabew et Ross, qui avaient le signalement de l'individu, le virent débarquer. Ils le suivirent jusque dans la rue St-Charles [illegible]. Il est en prison, par ordre du recorder du Premier District, jusqu'à ce que le gouverneur du New Jersey le fasse réclamer.

INCENDIE.—Un feu a éclaté hier, à 9 heures du soir, au rez-de-chaussée du café Star House, No 29 Bank Place. Les flammes ont été promptement étouffées.

VOL.—M. B. Ponts, propriétaire du café de l'enseigne St Paul et Jules, a fait arrêter hier, le nègre Auguste qu'il accuse d'avoir enfoncé les portes de derrière de son magasin, le 17 août, et enlevé une montre en or, une somme de $290, six demijeannes de whiskey et des vêtements. On a trouvé chez le prévenu la chaîne de la montre de M. Ponts. Auguste appartient à M. Gale. Il est en prison.

TAPAGEUR.—George L. Conver est entré chez Mme Cynthia Turner, rue Perdido, l'a frappée, lui a déchiré les vêtements, a essayé d'enfoncer une armoire à coups de hachette, chassé Mme Turner de la chambre, dont la porte et menacé d'expédier la plaignante pour l'autre monde.—Arrestation et cautionnement de $500.

ORDRE DE PARTIR.—Lizzie Ryman, f. d. l., qui a voulu se donner trop d'importance, a été arrêtée et conduite devant le recorder du Premier District. Elle a reçu l'ordre de quitter l'Etat dans les trente jours.

ENQUÊTE.—Le député Coroner Mitchell a tenu hier, au pied de la rue St Louis, à bord du bateau à vapeur [illegible] une enquête sur le corps d'un homme [illegible]. Verdict: apoplexie causée par la boisson. [illegible]

VOIES DE FAIT.—M. Baldomer Salvador [illegible].

Conseil de Ville.

CONSEIL DES ASSISTANTS.—Réunion à 6 heures et demie. MM. Batey, Culbertson, Durell, Dupré, Gilmore, Price et Prague sont présents.

Lettre du maire transmettant un rapport des commissaires de la ville chargés d'administrer la succession de John McDonogh.—Le rapport est référé au comité judiciaire.

Lettre annonçant que les personnes chargées de faire un code des lois de la ville ont terminé l'ouvrage.—Référée au comité judiciaire.

Lettre de la Direction des Ecoles Publiques, annonçant que les douze maisons servant d'écoles sont en très mauvais état et demandant une allocation.—Référée au comité d'éducation.

Ordonnance réglant le montant qui sera accordé au shérif pour la nourriture des prisonniers.—Référée au comité judiciaire, avec prière de présenter un rapport à la prochaine séance.

Les Assistants informent le Conseil qu'ils ont rejeté la résolution accordant à M. Fisher la permission d'exposer, sans payer de licence, le tableau représentant la bataille du 8 janvier.—Le Conseil adopte de nouveau la résolution.

Lettre d'un grand nombre de personnes demeurant dans la rue des Ursulines, se plaignant de l'odeur infecte qui s'exhale du marché et d'animaux morts laissés dans le voisinage.—Référée au comité de police.

Résolution autorisant le comité de police de s'assurer s'il ne conviendrait pas de rétablir le "Chain gang".—Adoptée.

Résolution des Assistants ordonnant de cesser les travaux de puits artésien.—Référée à un comité composé de MM. Culbertson, Gilmore et Prague.

Résolution acceptant les cautions de M. J. W. Hoffman auquel ont été adjugés les wharves de la 4e section. D'autres cautions sont ajoutées et le Conseil adopte la résolution.

M. Durell présente une résolution autorisant le comité de finances à escompter au taux de huit pour cent, tels billets qu'il jugera convenable.—Adoptée.—M. Durell dit qu'il est de son devoir, comme président du comité de finances de déclarer que les dettes actuelles ont été contractées par les conseils qui ont précédé celui-ci et que c'est sur eux que pèse la responsabilité.

Résolution relativement à la mise en accusation de M. Lettes(?), ex-greffier du recorder Seuzeneau.—Référée au comité judiciaire.

Le Conseil s'ajourne à mardi prochain.

CONSEIL DES ASSISTANTS.—Ce Conseil n'a pas siégé hier soir faute d'un quorum.

CORRUPTION OFFICIELLE.—Nous lisons dans un journal de New York:

Les membres du conseil municipal, décrétés d'accusation, par le grand jury, ont été arrêtés hier et conduits devant le recorder Smith. Tous ont fourni caution pour garantir leur comparution en temps et lieu. Ils sont au nombre de six—trois *aldermen* et trois *councilmen*.

Les aldermen sont: MM. Herrick, Moser et Drake.

Les councilmen: MM. Wendell, Cooper et Healy.

Tous sont sous le poids d'une seule et même imputation: celle d'avoir voulu trafiquer de leur vote, moyennant différentes sommes d'argent.

FIEVRE JAUNE EN MER—Dernièrement, des pêcheurs d'Edgartown ont piloté dans ce port le schooner *Joseph James*, de Bangor, qu'ils avaient trouvé à l'ancre, en dehors de *Great Rip*. Le navire était chargé de bois de sapin et expédié de Georgetown. Durant la traversée, la fièvre jaune s'est déclarée à bord avec tant de violence que pas un homme de l'équipage n'y avait échappé. Tous étaient sur leurs cadres, incapables de gouverner le bâtiment. Ces malheureux ont été mis à terre à la Quarantaine, et sont aujourd'hui l'objet des soins que nécessite leur état.

UN NOUVEAU FREIN.—La compagnie de Harlem, dit un journal de New-York, vient de faire adopter à son convoi de Crotton Falls un appareil au moyen duquel le mécanicien ou le conducteur peut instantanément faire agir tous les freins à la fois, sans le secours d'aucun des préposés spéciaux.

Cette invention a été employée mercredi dernier dans une circonstance assez amusante. Le convoi venait de quitter Williamsbridge, lorsque le conducteur reconnut qu'un des passagers prétendait tricher la compagnie, en se faisant transporter gratis au delà du point pour lequel il avait payé sa place. Il pensa que c'était là une occasion toute naturelle de mettre le nouvel appareil à l'essai.

Il donna donc une saccade à la corde de signal; le convoi s'arrêta comme par enchantement;—le spéculateur malencontreux est déposé sur le bord du chemin, et les wagons se remettent en mouvement, avant même que les passagers ne connussent la cause de cette exécution sommaire. L'amateur de transport gratuit avait compté sans l'invention nouvelle.

Chirurgiens célèbres.

Nélaton.

Le jour que nous visitâmes le service de Nélaton, à l'Hôpital de la Clinique, à Paris, on nous prévint que ce chirurgien, ce jour même, devait faire deux terribles opérations. Déjà l'amphithéâtre se garnissait d'élèves. Aller retenir notre place, n'était manquer la visite dans les salles: nous préférâmes la suivre.

Nélaton est vraiment bien doué par la nature. Avare du sang du pauvre comme celui du riche, il ménage la peau des autres comme il voudrait qu'à pareille fête on ménageât la sienne. Jamais il n'opère avant d'avoir pesé avec conscience le pour et le contre: le danger, ses ressources, ses chances de succès, ce qui lui donne d'abord un air d'hésitation qu'il n'a plus lorsque sa décision est prise. En résulte, c'est ce qu'on appelle vulgairement avoir du bonheur.

Il procède d'une façon singulière dans ses visites, et que nous prisons fort. Ses questions sont formulées avec bienveillance, en douceur, de façon à obtenir de longues réponses. Le pauvre malade, ainsi mis à l'aise, parle aussi librement qu'un routier. Ecouteur patient, circonspect et fin Nélaton, doué d'un tact exquis, n'a jamais besoin de plus d'un mot pour [illegible] qualité rare chez nous, et qui lui a été très utile pour son chemin. [illegible] des opinions, mais non sans peine, parce qu'il est plus sensitif qu'idéologue, et qu'alors chez lui l'idée est d'abord multiple. Les sensations ont tant de nuances!

Les chirurgiens ainsi organisés sont de bons conseillers, mais fort rarement d'excellents exécutants, à moins, comme chez lui, que la volonté ne domine la sensation; [illegible]

[illegible] Nélaton, lui, ne rit pas; [illegible] et engage le pauvre diable à ne pas s'interrompre. [illegible] qu'il signifie: Messieurs, saluez-vous donc; messieurs, ne vous gênez pas; tout en accompagnant le récit de hochements de tête: Oui, oui! tout doux! et suivant de son œil le jeu de la physionomie pour ne rien perdre, jusqu'à ce qu'il ait tiré de ce bavardage ce qu'il désirait savoir.

Cette façon d'interroger, qui n'est pas celle de tout le monde, [illegible] vieux juge d'instruction [illegible] des plus habiles du parquet. [illegible]

[illegible] ment appuyé sur la barre [illegible] les bancs de l'enceinte réservée; devant lui [illegible] dans l'hémicycle, se tenait debout un jeune homme fort bien mis, le regard haut et fier, [illegible] droit; du reste, la mine grave d'un vieux professeur, quoiqu'en herbe. A côté de lui se tenait aussi le jeune ecclésiastique. Il était donc difficile au vieux praticien, qui était placé derrière ces deux jeunes hommes, de suivre l'opérateur qui allait commencer, lorsque un interne du nom de Henry, et nous avons retenu son nom à cause de lui-là, jeune élève à l'œil vif, à la tête avancée et pleine d'intelligence, aperçut le bonhomme faisant le pied de grue. Il s'écria aussitôt: «Veuillez venir ici, monsieur, près de nous: c'est votre place» Puis il ajouta avec un peu d'impatience, en s'adressant à l'un de ces deux messieurs: «Un tel, laissez donc passer monsieur.» Mais le nom nous a échappé; nous avons souvenance cependant qu'il porte un nom de plusieurs célèbres dont il n'est sans doute pas l'inventeur, attendu qu'il est encore trop jeune. Interpellé de la sorte, il ne se le fit pas dire deux fois, ainsi que son voisin. L'opération marcha bien; elle tirait à sa fin, lorsque nous entendîmes derrière nous le monologue suivant, *mezzo voce*.

—Comme cela coupe! quel excellent couteau! quel délicieux tranchant! Et dire qu'on ose faire une comparaison entre mes instruments et ceux des autres fabricants! Nous tournâmes la tête, et aperçûmes celle de Charrière. Charrière est, sans contredit, le plus ingénieux, le plus habile mécanicien de notre temps. Nous lui dîmes une foule de choses pour calmer sa mauvaise humeur, entre autres cette banalité qui sera malheureusement vraie de tous temps: que l'envie et la jalousie ne s'acharnaient qu'après les gens de mérite.

Nous sortîmes de ce service convaincus que si Nélaton se faisait un chirurgien une des plus belles places, sans tiraillements aucuns, sans heurter qui que ce soit, il le devait à son courage, à son travail et à sa haute probité.

BALZAC.

Balzac était doublé d'une femme, comme George Sand est doublé d'un homme. Il a eu de la femme les curiosités et les coquetteries, il en a eu aussi les contradictions.

Balzac se croyait religieux; mais son église était le sabbat, et son prêtre n'était pas St-Paul, mais Swedenborg, sinon Mesmer. Son Evangile, c'était le grimoire, peut-être celui du pape Honorius (Honorius de Balzac).

Il se croyait homme politique et voulait continuer de Maistre: il s'imaginait glorifier l'autorité et il réalisait la perpétuelle apothéose de la force; ses héros se nomment indifféremment Moïse ou Attila, Charlemagne ou Tamerlan, Ricci, le général des jésuites, ou Robespierre le profanateur du sanctuaire, Napoléon ou Vautrin. L'*Histoire des Treize*, ce chef d'œuvre, restera comme le grandiose et monstrueux plaidoyer de la force personnelle défiant la force sociale.

Il se croyait spiritualiste, et sublime carabin, il n'étudiait qu'à l'amphithéâtre. Il n'entrait dans un salon que par la cuisine et le cabinet de toilette. Il a toujours ignoré ce bon mot de Hemsterhuys: «Le beau monde n'est pas une machine, mais un poëme.»

Il se croyait peintre de mœurs, et il inventait les mœurs. Ses femmes, qui vivent d'une vie si puissante, Mme de Langeais ou la Torpille, n'ont jamais fréquenté que M. de Balzac. Les eût-on reçues rue de Varennes ou rue de Babylone?

Comme les grands artistes, comme le Shakespeare de la *Tempête*, comme le Watteau des *Fêtes galantes*, comme le Marivaux des *Surprises de l'Amour*, il a créé son monde—monde étrange,—qui a consolé et accueilli tous les dépaysés du monde réel, monde impossible, qui a plus d'une fois poli l'autre à son image; que de charmantes provinciales ont été après coup des Eugénie Grandet, des Mme de Mortsauf ou des Mme de Clèves! Faut-il rappeler qu'à Venise, durant tout un hiver, le beau monde s'est déguisé avec les masques de la *Comédie humaine*.

Il fit ses visites pour le quarante et unième fauteuil le même jour que Frédéric Soulié.

M. Flourens, un des plus doctes disciples de Cuvier, soutint le disciple de Geoffroy de Saint-Hilaire. Il voulait même que Balzac se présentât à l'Académie des sciences comme un physiologiste qui, partant de Linné, était allé de la bête à l'homme.

M. de Lamartine voulut reconnaître le prosateur qui ne reconnaissait pas le poëte, et vota pour Balzac malgré le Canalis de *Modeste Mignon*. M. Sainte-Beuve refusa sa voix à Balzac. Voilà pourtant où mène la critique! M. Sainte Beuve ne s'est-il donc pas rappelé que le plus grand éloge de *Volupté*, c'était le *Lys dans la Vallée*.

M. de Châteaubriand, ce roman de l'histoire moderne, agréa volontiers ce romancier un peu volumineux dont les cent volumes ne pèseront guère plus dans la balance de la postérité que les cent pages de *René*.

M. de Salvandy, qui avait donné la croix à Balzac, lui donna, pour sa part, l'Académie. M. Villemain, qui lui avait refusé la croix, lui refusa aussi sa part d'Académie. Isocrate était dans son rôle en repoussant du Panthéon les moins attiques des Athéniens de la décadence.

M. de Rémusat et M. Mérimée votèrent pour Balzac, M. Scribe, qui ne lit les romans qu'au théâtre, n'avait encore lu Balzac que dans les *Ressources de Quinola*. Il lui dit de repasser après avoir pris une stalle au Gymnase. Hugo aurait voulu ce jour-là être quarante. M. Ballanche, ce composé de rayons et d'anges, comme on disait à l'Académie-aux-Bois, se voila le front devant la figure rabelaisienne de l'arrangeur des *Contes drôlatiques*.

M. Dupin, le premier bourgeois de Paris, M. Véron avait la lettre, frappa du pied, fut entendu, [illegible]

M. Thiers, l'historien sympathique de 89, pardonna au conteur théocrate qui avait si souvent nié la Révolution, ses pompes et ses œuvres. M. Guizot ne pouvait voter pour celui qui avait écrit: «Luther et Calvin sont deux abominables politiques.»

M. Molé, à qui Balzac n'avait été présenté dans aucun salon, ne l'accueillit pas au salon de l'Académie. Mais M. de Barante, qui avait connu Balzac dans les salons de Pétersbourg, accueillit familièrement le descendant des d'Entragues.

Il me serait impossible de pénétrer plus avant dans le secret de l'élection. Balzac fut nommé par vingt et une voix. Frédéric Soulié en obtint treize.

Ce qui a manqué à Balzac dans cet enfer de la vie, dont il a descendu toutes les spirales, c'est la virginité de l'amour et la simplicité de la poésie. Il n'a pas, comme Dante, rencontré les divins guides qui s'appellent Béatrix et Virgile.

ARSENE HOUSSAYE.

(*Histoire du 41e fauteuil.*)

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE V.

Dans lequel on voit, au moment où l'on s'y attendait le moins, entrer un nouveau personnage.

—A partir de ce moment, continua le comte, notre jeune homme fut lancé.

L'éditeur de musique eût bien voulu continuer l'exploitation commencée, mais ce que ne vit pas notre jeune homme, ses amis le lui firent voir, et quelle que fût sa modestie, force lui fut de voir qu'il pouvait voler de ses propres ailes.

Et, en effet, à partir de ce moment, élèves pour le piano, leçons, concerts, tout marcha de front, et le jeune homme arriva, à vingt trois ou vingt quatre ans, à gagner ses 6,000 fr. par an. C'est-à-dire le double de ce que son père gagnait à cinquante ans.

Maintenant, la première pensée qui se présenta au cœur du jeune homme, car il avait un bon cœur, ce fut de rendre à son père ce que son père avait dépensé pour lui.

Il avait vécu longtemps avec 1,700 fr. par an, il pouvait donc grandement vivre avec 3 000.

C'était 3000 fr. par année qu'il pouvait rendre à son père.

Son père, qui était privé de tout pour lui, ne manquerait donc plus désormais de rien.

Puis les recettes doubleraient, un poëme viendrait, il en ferait la musique, il serait joué à l'Opéra-Comique, comme Hérold, ou au grand Opéra comme Auber; il gagnerait vingt, trente quarante mille francs par an, et comme l'aisance allait succéder à la misère, le luxe succéderait à l'aisance.

Que dis-tu de ce plan, Pétrus?

—Mais, dit le jeune homme assez embarrassé car il s'apercevait que, de plus en plus, la situation du musicien se rapprochait de la sienne, mais je le trouve tout naturel, mon oncle.

—Et ce succès fait à la place du musicien ce que le musicien avait projeté de faire?

—Mon oncle, j'eusse tâché d'être reconnaissant envers mon père.

—Rêve, beau rêve, mon ami que la reconnaissance des enfants.

—Mon oncle!

—Je n'y crois pas, moi, pour mon compte, continua le général, et la preuve c'est que je ne suis pas marié.

Pétrus ne répondit rien.

Le général fixa sur lui un regard profond, puis, après un instant de silence.

—Eh bien, ce rêve, dit-il, une femme le fit évanouir.

—Une femme! murmura Pétrus.

—Oui! mon Dieu, oui, continua le général, notre musicien rencontra de par le monde une belle dame fort riche et menant grand train. C'était une fort belle et fort intelligente personne, au reste, artiste elle-même autant qu'il est permis à une grande dame de l'être. Le jeune homme [illegible] son amour à ses pieds. Elle daigna ramasser cet amour et à partir de ce moment tout fut fini.

Pétrus releva vivement la tête.

—Oui, dit le général, tout fut fini. Notre musicien négligea ses leçons. Comment donner encore des leçons à six francs le cachet quand on avait été distingué par une comtesse, une marquise, une princesse; que sais-je! moi. Il négligea les études, les thèmes, les variations pour le piano, il n'eut plus donner de concerts. Il avait parlé d'un poëme, d'une audition à l'Opéra, il attendit le poëme, le poëme ne vint pas. [illegible] il prit des engagements avec eux, à la condition qu'on lui ferait des avances. On le savait honnête homme, entièrement dévoué à sa parole, on fit tout ce qu'il désirait: il s'endetta. Ne fallait-il pas se mettre sur le pied où doit être l'amant d'une grande dame? avoir chevaux, coupé, valets en livrée, loge aux concerts. Elle, naturellement, ne se doutait de rien. Elle avait deux cent mille livres de rente; [illegible]

—Mon oncle! [illegible]

—Oh! grâce, je vous prie!

—Grâce! Ah! oh! mon cher, vous comprenez [illegible]

CANDIDATS
Du Parti Américain de la Louisiane
AUX PLACES DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR:
CHARLES DERBIGNY,
DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR
LOUIS E. TEXADA,
DE RAPIDES.

POUR SECRETAIRE D'ETAT
ROBERT C. BEALE,
D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier:
J. V. DUBALDE,
D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur:
WALTER ROSSMAN,
DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général:
RANDELL HUNT,
D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction:
O. D. STILLMAN,
D'OUACHITA.

CONGRES.
Premier District—GEORGE EUSTIS Jr.
Second District—THEODORE G. HUNT.
Troisième District—PRESTON POND Jr.
Quatrième District—WILLIAM B. LEWIS.

OFFICIERS DE PAROISSE.
Pour Shérif—JOSEPH HUFTY.
Pour Coroner—CHARLES N. OLIVIER.
Pour Avocat de District—M. A. FOUTE.

GREFFIERS DE COURS.
Première Cour de District—N. TREPAGNIER.
Seconde Cour de District—F. A. WILTZ.
Troisième Cour de District—HENRY BEZOU.
Quatrième Cour de District—J. B. WALTON.
Cinquième Cour de District—Wm A. ROTT.
Sixième Cour de District—W. H. REESE.

ASSESSEURS.
FRANCIS TURNER.
THEODORE DUREL.
JOHN T. DUFOUR.
JOHN A. WATKINS.

COLLECTEURS DE TAXES.
Premier District—THOMAS ASKEW.
Second District—JOSEPH HERNANDEZ.
Troisième District—DUVERNEY FARMAR.
Quatrième District—GEO [illegible].

JUSTICES DE PAIX.
Première Justice—D. F. MITCHELL.
Seconde Justice—C. H. BRADFORD.
Troisième Justice—ED. RICHARDSON.
Quatrième Justice—FG. CALONGNE.
Cinquième Justice—WM. PILES.
Sixième Justice—ARTHUR FORTIER.
Septième Justice—G. W. BUFORD.

CONSTABLES:
Première Cour de Justice—W. C. QUIRK.
Seconde Cour de Justice—J. A. [illegible].
Troisième Cour de Justice—J. W. DUPLESSIS.
Quatrième Cour de Justice—[illegible].
Cinquième Cour de Just—F. G. HERNANDEZ.
Sixième Cour de Justice—JOHN H. HEAD.
Septième Cour de Justice—LEVI GOLDING.

ALGIERS.
Collecteur—EDW. WILSON.
Assesseur—G. W. FOWLER.

Le soussigné, titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième Juge de Paix. L'élection a lieu le 5 novembre prochain.
RICHD RICHARDSON.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MADAME ROBERT,
A l'honneur de faire savoir aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'à partir du premier octobre prochain, elle transportera son magasin de MODES et Nouveautés au No 17, rue de Chartres entre Dumaine et [illegible]. 2 oct

Consulat de France.
AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1855.
Sont invitées à se présenter à ce consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Arnoux, François,	Lallemand(?), Etienne
Brunet Pierre (1r mobles.)	Lesueur D'Albi (Mme Vve) née Houlon
Berger, Eugène (boucher)	
Bonlonet, François (Mme) née A. Allemand,	Lescote (Mme) née Lemariane,
Brunet (corrarier)	Lemarinne, Catherine (fille)
Berg Félix (tailleur)	Malzar de de Léon,
Chassin, Paul	Marchand, Alphonse
Descombes	Mutrard, Jean
Dacosta, Jean	Marques,
Dillon, les frères	Maller, Adolphe Charles
Fessen,	Petit, Jean Adrien
Forestier, Auguste, (colporteur,)	Stewart, Samuel
Giroux, Clodius,	Turgeonia(?), Maryon
Gattenoux, Manuel	
Juin, Jean Jacques Jules	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale No 168, entre Conti et St Louis, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 9 oct

POUR LA TOUSSAINT.
HUIT CENT couronnes à inscriptions,
Idem en immortelles,
Idem en perles avec inscriptions,
Idem en fleurs artificielles.
Plus un grand assortiment de fleurs et guirlandes pour ornement de tombes, à vendre au plus bas prix chez LELIEVRE, 8 oct 210 rue Royale

Aux Teinturiers.
NOUVELLEMENT reçus de France et du Nord, les articles suivants:
30 kilos carmin de safranum,
25 " bleu carmin;
25 " en gêle;
300 " orseille en pâte;
400 " fustet d'italie;
150 " épine vinette;
100 livres indigo de Bengale;
500 " do de Caracas;
1000 " do de Guatemala.
50 barils bois de Campêche;
25 " bois jaune;
10 " bois du Brésil;
10 " Nigwood;
50 caisses extrait de campêche;
25 jarres muriate d'étain;
20 " sel d'étain;
20 onces [illegible];
30 carboys acide sulfurique du Nord;
20 " muriatique "
20 " nitrique "
10 " " fumant
5 " d'eau forte, à vendre par
P. CUBACHS FRERE & Co, 2 oct—5 encoignure St Philippe et Royale

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
238 rue Bourbon.
LES soussignés ont reçu de France, d'Angleterre et de New York, un grand assortiment de marchandises sèches, qu'ils offrent à des conditions excessivement avantageuses. Leur stock comprend en partie les articles suivants:
Coton blanc et écru pour chemises, de toute largeur, depuis 6 1/4 jusqu'à 40 c
Coton pour draps 9/4, 6/4, 10/4, 12/4, blancs et écrus,
Coton croisé blanc et écru de différentes qualités,
Molleton blanc et écru,
Flanelle blanche, rouge, jaune et bleue,
Indiennes américaines et anglaises nouveaux patrons,
Indiennes françaises, [illegible]
Tartan [illegible] couleurs,
Poil de chèvres brodé et Cauly imprimé,
Mérinos couleurs 6/4 et mérinos uni,
Cachemire d'Ecosse 6/4 et mérinos anglais,
Cachemire uni [illegible] de coton,
Cauly double imprimé et mousseline laine ordin.,
Mousseline laine riche et imprimée,
Satin oriental à raies, très riche,
Alpaca brodé et uni pour robe,
Thibet de Chine uni et laine pour robe,
Draps de dame pour manteaux et robe,
Robes de foulard à volants,
Robes de soie do riches,
Soieries noires et couleurs, unies et façonnées dans toutes les qualités, depuis 60 c. la yarde jusqu'à $5 00,
Velours de soie noirs et couleur,
Draps et casimirs pour vêtement d'homme,
Cols et manches brodés [illegible] et riches,
Bandes jaconnet brodées,
Damas soie et laine pour meubles,
do laine, et laine et coton,
Indiennes à meubles,
Coton pour jupons,
Corsets piqués,
Nappes et serviettes damassées,
do do unies françaises et anglaises,
do do ouvrées à œil de perdrix et ouvrées d'Ecosse,
Gilets mérinos et coton pour homme,
do do de gaze pour dame,
do pour garçons et filles, en mérinos, soie et coton,
Bas coton blanc Anglais et Allemand de toutes qualités pour dames et filettes,
Bas mérinos et bas cachemire pour dame,
Bas soie pour dame et chaussettes pour homme,
Chaussettes pour homme et garçon, en laine, coton etc, etc, dans tous les prix,
Chapeaux de feutre pour enfants,
Casquettes de drap,
Souliers en caoutchouc de Goodyear, pour femme et enfans,
Parapluies de soie et bretelles, &c, &c, &c
AUSSI
Un assortiment complet d'articles pour deuil.
16sept MILLIAUX & REGGIO.

Soieries et Marchandises Sèches de fantaisie.
VENTE EN GROS.
J. G. PEPPARD & CO.,
55, RUE GRAVIER,
Ont maintenant en magasin leur NOUVEAU STOCK DE SAISON,
Comprenant: SOIERIES, SATINS, MOUSSELINES DE LAINE, CACHEMIRES, MERINOS, ALPACAS, RUBANS, GARNITURES DE ROBES, MOUCHOIRS, VOILES, GANTS, BRODERIES, CHAPEAUX DE DAMES, SOIE ET PAILLE, FLEURS ARTIFICIELLES ET ARTICLES DE MODES.
—Egalement—
Mantelets et Mantilles,
Sur lesquels ils appellent l'attention des marchands de la campagne 27sept—3m

J. J. ALBERT.
AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE!!
Déballage des chapeaux d'hiver, au grand magasin de chapellerie,
33, rue de Chartres.
RECU par les derniers arrivages d'Europe et du Nord:
Chapeaux de soie pour hommes et enfants,
do de castor noir do
do de castor noir do
do de feutre sans apprêt, de toute couleur genre et qualité,
do souple Sébastopol,
do [illegible],
do laine de toute couleur et qualité,
do laine pour nègres.
Casquettes laine et soie [illegible] pour homme et enfant.
do militaire do do
do en fourrure de toute espèce do
do de drap et velours do do
do [illegible]
Parapluies soie et coton de toute dimension,
[illegible]
26 sept J. J. ALBERT, 33 rue de Chartres.

COTONS blancs pour draps—30 caisses cotons Brooklyn pour draps, 60 caisses coton Drills.
[illegible]
A vendre par O B GRAHAM, 96, rue Gravier

Avis de Société.
LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison BAXTER, LOVELL & CO, pour les affaires de commission en général et l'agence des navires. H. V. BAXTER, JOSEPH F. LOVELL.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1855. oct1

AVIS.
M. W. T. WILLIAMS est, à partir d'aujourd'hui, associé à mes affaires, qui seront dirigées dorénavant sous la raison Charles Kock & Co
C. KOCK, No 30 rue Carondelet.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1855. 1 oct

Avis de société.
LES soussignés ont formé une société pour l'exploitation d'une maison de détail en [illegible] et nouveautés, sous la raison sociale J. Laveau & Co
Ladite société a commencé le 1er août 1855.
Par proc. J. Laveau, F. MATHON, E. CHAUVIN, F. VIDAL,
Encoignure Bourbon et Canal.
P. S.—L'ancienne maison J. Laveau donne en même temps avis à ses amis et clients qu'elle continuera, comme par le passé, l'importation et la vente en gros de marchandises sèches.
1 oct—3f

Collège Washington.
Dirigé par MM. FELIX HOMANOS et ARSENE DORION,
No 78, rue de l'Esplanade, près Remparts.
POUR les prospectus, s'adresser aux principaux libraires ou au collège. 1 oct

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire Mary Queen: 100 paniers champagne Heidsick & Co, grandes bouteilles,—75 do demi-bouteilles.
EAU DE FLEURS D'ORANGER—150 caisses eau de fleurs d'oranger grand modèle, qualité supérieure,—125 do petit modèle.
FRUITS à l'eau de vie et au jus—100 caisses fruits à l'eau de vie assortis, de Chevret aîné;
50 caisses prunes de do;
50 do pêches de do;
125 do fruits au jus assortis, de Teyssonneau jeune;
50 do fraises au jus, de Duffour jeune,
BOUCHONS et Bouteilles vides—25 balles bouchons réguliers, par balle de 15,000 chaque;
30 balles bouchons potasse do do;
20 do do superfins, en sacs de 500;
200 paniers bouteilles vides de 12 onces, de Bordeaux et Marseille.
ABSINTHE ET LIQUEURS—100 caisses absinthe suisse—60 do absinthe superfine, par 25 paniers dans chaque caisse.
30 caisses curaçao superfin,
60 do [illegible]
VIN MUSCAT—250 caisses muscat et frontignan de Lunel supérieur.
VINS en barriques — 150 barriques vin rouge Pauillac Médoc;
50 barriques côtes de Pistres;
36 do St-Emilion;
40 do St Julien Médoc;
25 do Chateau Margaux;
25 do Chateau Lafitte;
20 do vin blanc Haut Sauterne.
Egalement un assortiment de vins rouge et blanc en demi barriques, à vendre par NUMA LACOSTE & Co, 1 oct 147, rue Royale

M. Clostermann & Co.
No 44, rue de Chartres.
AYANT reçu par les derniers arrivages le complément de leur stock d'hiver sont à même d'offrir à leur nombreuse clientèle un choix des plus complets en
LAINAGES
BONNETERIE
GANTERIE
PARFUMERIE
MERCERIE
Ainsi que toile cirée, tapis et services de table, mouchoirs, rubans, fournitures, parapluies en soie et en coton, ombrelles bombées, corsets, cravates, broderies, &c, &c.
Aux conditions et prix les plus avantageux.
H. CLOSTERMANN & Co.
1er oct No 44, rue Chartres

Marchandises d'automne.
P. A. REILLY ont reçu un assortiment complet en marchandises d'automne, auxquelles ils appellent l'attention des dames. Leur stock consiste en partie de:
[illegible];
Alpacas de Lupin;
Cachemires d'Ecosse et Mérinos;
Mousselines laine, toutes largeurs;
Challis noir et gris;
Châles Thibet noir;
[illegible] en couleur, &c;
Indiennes françaises;
Châles, &c, &c.
P. A. & E. REILLY, 1er oct encoig. Canal et Royale

CIGARES—500,000 cigares de la Havane de toutes les différentes grandeurs, tels que: Regalia, Media Regalia, Conchas, Promedios, Londres, Millar, Medianos, Britanicas, Colorados; cigares des principales fabriques, [illegible]: Partagas, [illegible], Cabanas, Intimidad, [illegible], Montero, Rel, Washington, [illegible] Romeo, &c.
TABAC EN FEUILLE DE LA HAVANE—40 balles garanties Vuelta Abajo, de première qualité, pour capes et tripes, en magasin.
CIGARETTES—20 barils cigarettes de la Havane, importées directement, marques: Garcia, Esperanza, Honradez, Figaro, Sébastopol et Cuervo.
En magasin et à vendre par ROMEO & FRERE, No 34, rue Gravier

DIVERS—125 barils whiskey non rectifié;
350 barils whiskey, rectifié;
200 do de Boyle Rose;
50 [illegible] de vie de pays;
30 [illegible] whiskey Monongahela;
25 douzaines jambons [illegible] sucre;
25 douzaines langues de bœuf fumées [illegible]
A vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
1er oct No 33 rue Tchoupitoulas

Ecriture et tenue des livres.
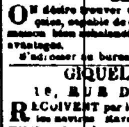
De nouveaux élèves seront reçus cette semaine, à l'Académie de DOLBEAR, rue du Canal, No 169. Le professeur dirigera lui-même chaque élève. Les élèves devraient commencer immédiatement. Quelques leçons suffisent à améliorer l'écriture la moins lisible et à la rendre régulière.
RUFUS DOLBEAR.
1 oct No 169 rue du Canal

DEMANDE.
ON désire trouver une couturière en robes, Française, capable de conduire un atelier dans une maison bien achalandée. On offre de grands avantages.
S'adresser au bureau de ce journal. 17 sept

GIQUEL & JAMISON,
12, RUE DE CHARTRES,
RECOIVENT par le Mulhouse, du Havre, et par les navires Ravenswood, Pyramid et Westminster, et par les steamers Black Warrior, de New York, un grand assortiment de marchandises de saison, comprenant en partie comme suit:
Flanelle en toutes les couleurs,
Indiennes françaises, anglaises et américaines,
Mousseline de laine, unie et imprimée,
Do do do pour enfants,
Cachemire uni, de toutes les couleurs,
Do rayé et à carreaux,
Barège et challis laine, de toutes les couleurs,
Barège uni, imprimé et à volants,
Soieries de toutes les qualités,
Bas pour dames et filettes,
Chaussettes pour hommes et enfants,
Coton blanc et écru de toutes les qualités,
Mouchoirs de batiste à tous les prix,
Indiennes imprimées pour rideaux,
Damas coton, laine et soie pour do
Tartan fantaisie, laine nouveau,
AINSI
qu'un grand assortiment de marchandises pour habitations, telles que: couvertures, [illegible], linseys, Lowells, [illegible] lequel ils offrent au plus bas prix.
GIQUEL & JAMISON, 26 sept No 12, rue de Chartres

Nouveautés. Nouveautés.
PAR le Mulhouse, du Havre—Le soussigné a reçu un assortiment de marchandises nouvelles comprenant en partie les articles suivants:
Indiennes [illegible], haute nouveauté;
[illegible]; gants Jouvin véritables;
[illegible];
Ombrelles et marquises, nouvelles et riches;
do do pour enfants;
Service de table de Saxe;
Toile à draps, véritable [illegible];
Châles laine [illegible], article nouveau;
Châles et écharpes cachemire;
[illegible] nouveauté;
Manteaux piqué blanc Lord Raglan, pour enfants;
Flanelle française en laine et coton;
Couvertures de laine et de coton;
Un assortiment complet de bonneterie.
Tartan nouveau;
Drap [illegible] &c. &c.
Aussi—Un assortiment complet d'articles convenables pour familles et habitations, qu'il vient de recevoir par [illegible] derniers arrivages du Nord et d'Angleterre.
F. A. HEBRARD, 26 sep No 118 Canal, près Royale

RECU par le navire Mulhouse, du Havre, les articles suivants:
Madapolam, Indiennes,
Tapis velouté et tapis haute laine,
Cachemire d'Ecosse, assortie de couleurs,
Piqué blanc façonné,
[illegible]
Mousseline de laine riche et extra riche;
Châles brodés, [illegible] laine et coton,
Flanelle [illegible], drap noir,
Satin Zéphyr,
Drap de [illegible], draperie nouveauté,
Coupes pour gilets,
Gants [illegible], caleçons coton, jupons,
Broderie, corsets,
Couvertures coton, parapluies, ombrelles,
[illegible], bas, chaussettes,
[illegible], plumeaux, galons nouveautés,
Parfumerie, &c.
17 sept RICHARD ALDIGE & Co 35, rue de Chartres

ATTENDU par le prochain arrivage:
30 mille couvertures [illegible] de 3 points, pesant de 7 3/4 à 8 livres,
RICHARD ALDIGE & Co.
17 sept 35, rue de Chartres

RECU par le navire Emigrant, de Liverpool, les articles suivants:
30 [illegible] mouchoirs madras, couleurs assorties et [illegible],
Foulards des Indes.
Un bel assortiment de couvertures de laine [illegible], de 4, 10 et 12 points.
RICHARD ALDIGE & Co
17 sept 35, rue de Chartres

EN magasin et à vendre par le soussigné:
150 barriques vin rouge bon ordinaire,
30 barriques pour famille,
30 barils vin blanc Chateau de [illegible],
10 quarts [illegible] Cognac, diverses marques,
[illegible]
10 paniers bouteilles de Bordeaux.
PAUL LACROIX,
24 sept 13 Toulouse

LA MAISON LELIEVRE,
LIBRAIRE,
[illegible], rue Royale,
VIENT de recevoir [illegible]

LA MAISON LELIEVRE,
LIBRAIRE,
210, rue Royale,
[illegible]

LEON PIERRE & Co
ONT transporté leur magasin de cuirs, provisoirement, au No 86, rue [illegible], et ils sont prêts à fournir tout ce qui est nécessaire à leurs clients. 26 sept—6

Restaurant de Bordeaux
RUE CHAMPS-ELYSÉES, No 8,
Face au dépôt du chemin de fer Pontchartrain.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il ouvrira le susdit établissement le 2 OCTOBRE PROCHAIN.
26sept—15f P. PUJOLS.

AMIDON OSWEGO—en colis de toutes grosseurs, en débarquement du navire Ophir. Nous sommes prêts à vendre cet excellent article à des prix qui correspondent à ceux de New York, en y ajoutant les frais. Il suffit de faire l'essai de l'amidon Oswego pour en reconnaître la supériorité sur tous les autres.
28sept—6f JOS. H. MARKS & Co. Agents, No 76 rue des Magasins.

MAGASIN DE TAPIS,
19, RUE DE CHARTRES.
LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de tapis, consistant entre autres en velours, Wilton, tapisserie Bruxelles, 3 plis, Ingrain; ainsi qu'un grand choix de stores; [illegible], droguets et de fil; tapis de table et de piano; étoffe en crin; [illegible]; toiles cirées pour parquets de différentes largeurs, coupées d'après les dimensions des appartements, corridors, &c.
Le tout aux plus bas prix.
A. BROUSSEAU & Co, 17 sep—6 19 rue de Chartres

Avis de Société.
LA maison HENRY STADEKER et HENRY MEKLENBURGER, connue jusqu'ici sous la raison STADEKER & Co, portera, à partir de cette date, le nom des deux associés, *Stadeker & Meklenburger*.
HENRY STADEKER.
HENRY MEKLENBURGER.
Rome (Texas) 1er septembre 1855. 15f

Dr DENEUFBOURG,
Bureau et résidence à l'angle des rues Annunciation et Richard, 1er District.
15 sep—1m

DEMANDE—Une dame française, d'un certain âge, parlant un peu l'anglais, désire trouver une place de gouvernante dans une maison. Elle se chargerait de tous les détails du ménage, du soin des malades au cas de besoin. Elle fournira les meilleures recommandations.
S'adresser, rue de Crops No 157. 29 sept—6

Bottes, Souliers et Brodequins.
En débarquement du navire Golden Crest: cent trente caisses de brodequins et souliers pour hommes, enfants et femmes, et un assortiment de bottes. En magasin, chapeaux feutre et laine de toutes grandeurs et couleurs, pour hommes, à vendre à bas prix par
J M GOULD & Co
29sept No 8, rue des Magasins.

Magasin à Louer.
Le beau magasin, No 148, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse et plusieurs beaux et vastes appartements au second et troisième étages.
Le tout libre le 1er novembre prochain.
Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux. 20 sep—6f

Vermicelle et Macaroni.
LE soussigné, agent d'une grande manufacture de vermicelle et macaroni du Kentucky, est prêt à fournir aux commerçants de cette ville ces deux articles bien supérieurs à tout ce qui a été fourni jusqu'à ce jour et à des prix très bas.
ANT. GIRAUD, 26 sep 61 Vieille Levée

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1855.
A dater de ce jour, MM. JAMES POLLOCK, GEORGE POLLOCK Jr, et ROBERT MILTENBERGER sont intéressés dans notre maison. Les affaires continueront sous la même raison sociale.
1sept—1m A. MILTENBERGER & Co.

A LOUER—A partir du 1er octobre prochain, le magasin No 22, rue Poydras, [illegible], occupé en ce moment par MM. Rogers, McMahon & co.
S'adresser à JUAN Y DE EGANA, 16 sept 47 Bienville

A LOUER.
Le magasin à quatre étages No 21 rue de Chartres, entre Canal et Douane, occupé en ce moment par MM. J. L. Bush.
La maison et le magasin No 166, rue Royale, près l'encoignure Conti.
La maison et le magasin No 6, rue Conti entre Royale et Chartres, presque en face de la Banque de la Louisiane.
Deux bureaux dans la bâtisse No 16 Exchange Place, près l'encoignure Canal. Possession au 1er novembre.
La grande et belle maison No 168 rue du Canal, vis-à-vis l'église Christ Church, entre Dauphine et Bourgogne.
S'adresser à C. R. Kennedy, No 16 rue Tchoupitoulas, ou au No 168 rue du Canal. 1sept—1m

BRODERIES, DENTELLES, &c, &c.
Magasin à bon marché
DE HARDY,
155 RUE DU CAMP 155
VALENCIENNES en dentelles [illegible]
Cols jaconnats français brodés,
Chemisettes et cols de mousseline suisse superfine,
Collerettes valenciennes et dentelle [illegible],
Manchettes valenciennes et dentelle [illegible],
Bandes et entre-deux mousseline suisse et jaconnat,
Mouchoirs batiste [illegible], riches, brodés,
Jupons brodés, [illegible], broderie française, &c.
EGALEMENT:
Mantelets dentelle noire, à $5 à $6.
Et quelques-uns de soie.
Robes organdy riches, à volants à $3 20 la robe.
HORACE HARDY, 155, rue du Camp,
28sept Presque en face de l'église St-Patrick

AVIS.
LES affaires de la maison H. R. Barlow & Co seront continuées sous la même raison, pour le compte du soussigné et de son associé, M. L. K. Barlow, [illegible]
H. R. BARLOW.
Nlle-Orléans, 20 août 1855. 21 août—1m

Changement de magasin.
LARGUE & RIQUOIS ont transporté leur magasin et leur bureau au No 20 rue de la Nouvelle Levée, entre Gravier et Poydras, [illegible] Passage Boudreau, au dessus de la grocerie de W A [illegible] & Co. 17 sep

Change sur la Havane.
TRAITES sur la Havane, à vue ou à un jour de vue, en petites et fortes sommes, comme le désireront les acheteurs, à vendre par
J. M. CABALLERO, No 35 Vieille Levée, 24 sep Entre Douane et Bienville

Louis F. Maxent,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins de Bordeaux,
No 26, rue Toulouse,
Entre les rues Chartres et Royale,
A constamment en main les célèbres marques de C. C. La Maison, Haut Brion, Pape Clément, Cos d'Estournel et [illegible]. 30 juil

Dissolution de société.
LA société de commerce qui a existé entre les soussignés, sous la raison de CAVELIER & MAXENT, a été dissoute d'un commun accord le 1er juillet courant; et le sieur L. F. Maxent reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite société.
Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1855.
ADR. E. CAVELIER, L. F. MAXENT.
9 juil—1m

AVIS.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continue les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé, pour son propre compte, sous son propre nom.
L. F. MAXENT.
9 juil—1m No 26 rue Toulouse

EN débarquement du navire [illegible], de Bordeaux;
60 barriques vin rouge,
219 caisses do C. C. 1841, 44, 46 et 48,
26 do vin blanc Sauternes [illegible]
A vendre par L. F. MAXENT, 14 juil 26, rue Toulouse

MAGASIN DE TAPIS!
No. 18, RUE DE CHARTRES.
NOUS recevons en ce moment un grand assortiment de tapis, tels que: Tapis de Velours, Wilton, Tapis de Bruxelles, 3 plis, Ingrain, [illegible] stores, [illegible] différentes largeurs et qualités, coupées d'après les dimensions des appartements.
Le tout sera vendu aux plus bas prix du marché.
8sep—6f A BROUSSEAU & Co

MARCHANDISES D'HIVER!
DUREL & KURTZ,
30......Rue Royale......30
Nous venons de recevoir par le navire Mulhouse, du Havre, et la Granada, de New York, un assortiment complet de Marchandises d'hiver.
Mousseline laine imprimée;
Mousseline brochée, mousseline unie,
Cachemire d'Ecosse, mérinos anglais,
Robes barèges à volants, barèges soie à carreaux,
[illegible]
Couvertures en mousseline,
Do françaises et anglaises,
Cols en [illegible], en brodés,
Chemisettes et manches, broderie française,
Indiennes françaises, [illegible],
Dentelle valenciennes, [illegible],
Alpaca, Draps, Flanelles,
AUSSI:
Bas en coton blanc, pour dames,
Bas do do pour enfants,
Chaussettes écrues et blanches, pour hommes.
18 sept DUREL & KURTZ, 30 rue Royale, entre Bienville et Conti

Importation directe.
69,500 CIGARES de la Havane, venant d'arriver par le navire [illegible], et en magasin. Ce lot comprend un bel assortiment de Regalia, Media-Regalia et Londres, des marques célèbres La Espanola, [illegible], Aroma, La Opera, &c.; [illegible] garanties véritables.
A vendre par J. M. CABALLERO, 15sept No 35 Vieille Levée, entre Douane et Bienville

MACHINES A VAPEUR—1 machine de la force de 6 chevaux,
1 machine de la force de 8 chevaux, récemment reçues et à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
18 sep—1m 27 rue [illegible] Vieille Levée, agents des fabricants

Maison Ve REBERT & Co,
145, rue de Chartres.
—Assortiment—
Reçus par les derniers arrivages.
CARTES de la Crimée, cartes de la Baltique;
Gravures de la guerre,
Caricatures;
E de Mirecourt, les Contemporains;
[illegible];
Album pour rire (suite). 15sept

Ouverture de la saison.
43, Chartres.
A LA veille de la reprise des affaires, les soussignés ne voulant pas manquer d'appeler l'attention des acheteurs sur le grand assortiment de marchandises, [illegible] Mulhouse du Havre, viennent de leur apporter:
6 caisses robes soie, unies et [illegible], à carreaux et à raies,
2 caisses soieries noires, unies et façonnées, de toutes qualités et largeurs,
1 caisse mousseline laine imprimée,
[illegible]
A. [illegible] & DUBERCO, 12 sept No 43, rue de Chartres

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, 1er août 1855.
EN vertu de la trente-septième section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: 'Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pour en administrer les affaires,' approuvé le 23 février 1852; en vertu de la cinquième section de l'acte supplémentaire audit acte et pourvoyant à l'incorporation de la ville de Lafayette à la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le même jour, et en vertu de la troisième section d'un acte intitulé: 'Acte supplémentaire à l'acte pour consolider la ville de la Nouvelle Orléans et pour en administrer les affaires,' approuvé le 11 mars 1853, et dans le but de faire face à toutes les dettes de l'ancienne corporation, de la Première, Deuxième, Troisième Municipalité et de la ville de Lafayette, échéant dans le courant de l'année 1855,

Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau à partir de cette date jusqu'au douzième lundi d'octobre prochain (1855) à midi, pour l'achat d'une série de quatre cent cinquante bons de mille piastres chacun; lesdits bons porteront la date du 1er octobre 1855 et devront être payés dans trente-sept ans, au bureau du trésorier de cette ville, avec des coupons d'intérêts qui y seront attachés, qui porteront intérêt à raison de six pour cent l'an et devront être payés tous les six mois dans la ville de New-York, le 1er avril et le 1er octobre de chaque année. Les propositions devront porter sur l'endos les mots: 'Propositions pour l'achat de bons de la ville de la Nouvelle-Orléans,' et devront être adressées aux 'Commissaires de la dette consolidée de la ville de la Nouvelle Orléans.' Les bons seront adjugés au plus haut enchérisseur. Les commissaires se réservent le droit de rejeter n'importe laquelle de toutes ces propositions ou toutes les propositions.

Conditions du paiement comptant, en n'importe quels bons de l'ancienne ville, des anciennes municipalités ou de la ville de Lafayette, échéant en 1855.

Commissaires:
Jno L. LEWIS, maire,
OVIDE DE BUYS, contrôleur,
W. M. GARLAND, trésorier,
E. M. DURELL, président du comité de finances du Conseil des Aldermen.
J. EAGER, président du comité de finances du Conseil des Assistants-Aldermen.
C. S. LEE, secrétaire.
Le Courrier et l'Orléanais sont priés de reproduire cette annonce. 21 août—jusq. 3e lundi d'oc

GRAND EXPRES
De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le Chemin de fer des Opelousas entre la Nlle Orléans et le Bayou Lafourche, et reçoit à la Nlle Orléans, avec "l'Exprès de Adams" pour toutes les principales villes du Nord et de l'Ouest et se relient au Bayou Lafourche, avec
Les diligences et wagons Exprès de Holden,
Pour Thibodeaux, Houma, Tigerville, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St Martinville, Washington et Opelousas.
Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et toutes sortes de marchandises seront promptement transmis et délivrés. Les billets, les traites, les bordereaux, &c., seront perçus et tous les ordres remplis ponctuellement.
Chaque Exprès est confié à des messagers spéciaux.
Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle Orléans ou de l'intérieur, doivent être déposés au bureau avant 6 heures du soir, la veille du départ.—Les ordres laissés au magasin de M. Joseph Barba, No 136, rue la Vieille Levée, seront remplis sans délai.
L'Exprès part du bureau de MM. Adams & Co. No 30, rue du Camp, tous les jours, à 7 heures du matin et part du "Franklin House", à Thibodeaux, à 1 heure de l'après-midi et du Bayou Lafourche à 2 heures de l'après-midi.
Exprès du bagage au chemin de fer et de la ville.
Il y a également un Exprès pour le transport du bagage dans n'importe quel quartier de la Nlle Orléans, de sorte que les passagers qui donneront leur nom et leur check au messager de l'Exprès recevront leur bagage à l'endroit qu'ils désigneront. STARK & JONES, Bureau No 30, rue du Camp.

INSTITUT MILITAIRE DU KENTUCKY,
DIRIGÉ par un conseil d'inspecteurs nommés par l'Etat, est sous la surintendance du col. E. W. Morgan, gradué distingué de West Point, et ingénieur pratique expérimenté.
Le cours d'études est le même que ceux des meilleurs collèges, avec l'addition d'un cours plus étendu de mathématiques, de mécanique, de génie pratique et de géologie appliquée aux mines. Ce cours comprend aussi la littérature anglaise, des lectures historiques, [illegible], les principes du commerce et les langues modernes.
Le neuvième terme annuel commencera le 10 septembre et continuera jusqu'au 14 juin 1856.
Le prix est de $10 par semestre.
On est autorisé à en référer à l'hon Jefferson Davis, secrétaire de la guerre; à MM. Shotwell & cie, à Louisville; à MM. Ward, Saunders et Hunt, à la Nlle-Orléans.
S'adresser au surintendant "Military Institute Kentucky" ou au soussigné.
P DUDLEY, Président du Conseil.
4sept—6eom.v&c

GODCHAUX FRERES.
107 & 108, rue Vieille Levée.
VIENNENT de recevoir par les steamers Crescent City, Cahawba et Granada, par les navires Henry King, Indiana, Manchester, Winchester, Far West et Pyramid venant de New-York,
Bonnet noir,
do blanc,
do Satinette,
Casimirs fantaisie, tous prix,
do do nouveaux dessins,
Kerseys Devonshire,
Doeskins noirs, différents prix,
Draps do do do
Drap pilote bleu et noir,
Articles de tailleur.
EGALEMENT:
Chemises de pure coton, laine, unis et croisés,
Caleçons,
Un grand assortiment de cols noirs et à la mode
Chapeaux [illegible] nouveaux genre.
A vendre au plus bas prix par
GODCHAUX FRERES,
107 et 108 rue Vieille Levée.
11 sept En face le marché aux viandes.

A LOUER par V. Bonnabel, No 91, rue Royale:
Deux maisons, Nos 136 et 160, rue Dumaine;
Une maison [illegible], des rues Bayou et Marais;
Deux maisons, Nos 45 et 47, rue Villeré, 3e Dist;
Trois Magasins, Nos 64, 65 et 66, Nouvelle Levée;
Un magasin, [illegible] des rues Bienville et Girod;
Un magasin, No 10, rue Girod;
Un magasin, No 105, rue St-Charles;
Un magasin, encoignure Cirque et Girod;
Un magasin, No 101, rue Toulouse
Un bureau, No 25, rue d'Orléans, près l'Arsenal.
5 sep—1m

A LOUER—Une grande maison située rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis. S'adresser à C. E. SCHMIDT, 18sep—1m No 5, rue St-Pierre Maison Pontalba

Avis aux marchands.
H. CLOSTERMANN & Co,
44 rue de Chartres,
ONT reçu par le steamer Crescent City, de New York, un assortiment très varié:
Foulards pour hommes et enfants;
Mouchoirs blancs, fil, diverses grandeurs;
[illegible]
Broderies assorties:
Cols, manchettes, chemisettes, mouchoirs, bandes;
Dentelles [illegible] fil, et imitation valenciennes;
Services de table;
Bas noirs et couleurs assortis.
Bonneterie:
Chemises coton tricotées et en mérinos;
Bas pour hommes et enfants, de toutes sortes;
Chaussettes pour hommes et enfants; ainsi qu'une infinité de petits articles.
Toujours en magasin une grande variété d'articles de Paris, qu'ils vendront à des conditions avantageuses.
H. CLOSTERMANN & Co,
3oct 44 rue de Chartres

LAGAY & LECABU,
26, rue de Chartres,
Importateurs de confections.
RECU par le Cahawba—[illegible] confections d'hiver pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant tous les derniers genres, à vendre à très bas prix. 7juin

P. A. HEBRARD,
118, rue du Canal, près Royale,
IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines, offre tout son stock à des prix très réduits.
Il ouvre en ce moment 30 caisses toile d'Irlande, chemises, manufacturées exprès pour lui—[illegible] commande aux familles, elles seront vendues à très bas prix.
Il invite les étrangers à venir examiner son assortiment avant d'acheter ailleurs.
P. A. HEBRARD, 28av 118, Canal, près Royale

P. MALLARD, 67 RUE ROYALE,
A en ce moment un très beau choix de meubles de salon et de chambre à coucher en acajou et palissandre.
Il se charge de toutes espèces de travaux d'ébénisterie et tapisserie.
Il a encore en main quelques pièces de tapis qu'il soldera à plus bas prix possible, voulant renouveler [illegible]
Stores, [illegible], galeries, patères, le tout en place dans le plus bref délai.
Il se charge de l'enlèvement, du nettoyage et de l'entretien des tapis pendant l'été et prend soin des meubles en magasinage.
Véritable huile de COLZA sans aucun mélange toujours en magasin. 3mai

Aux Sucriers—Sorgho! Sorgho!
AYANT récolté chez moi quelques livres de graine des cannes à sucre de la Chine, dit Sorgho je les offre en vente. S'adresser de suite à
A. GUIMAULT,
No 120, Passage de la Bourse, [illegible] 1sept

HUILE D'OLIVES—En débarquement du navire Virginia Ann, de Marseille:
150 caisses huile d'olives James Plagniol, 24 onces;
180 paniers do do de 24 demi bouteilles;
100 caisses vermouth L. Noilly;
100 do [illegible], à vendre par
F. M. SEGOND & COUTIN, 20 août 13 rue Bienville

Appareil de Distillerie.
UN magnifique appareil en cuivre (complet), venant d'être reçu de France, convenable à un planteur ou un distillateur. Egalement: un filtre en cuivre d'un nouveau système. A vendre par
O VALETON & Co, 25sept No 25, rue Tchoupitoulas

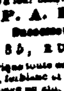
$50 DE RECOMPENSE
Pour l'arrestation de la négresse MARY, partie marronne le 20 courant, âgée de 40 à 45 ans et parlant le français et l'anglais. Elle a perdu toutes ses dents de devant, [illegible] Une récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque la ramènera chez Mme R. Bourgeat, paroisse St. Jean Baptiste, ou à LANAUX & REINE, 13 rue Conti.

G. F. DELAMARRE a l'honneur de prévenir ses clients et le public en général, qu'il a cédé son établissement à P. A. Letourneur, qu'il recommande à leur bienveillant patronage.

P. A. LETOURNEUR,
Successeur de L. F. Delamarre,
NO 85, RUE DE LA DOUANE,
Fabrique toute espèce de travaux en zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle, pour bâtiments, et ustensiles de ménage en zinc, baignoires, bains de siège, et baquets en zinc, [illegible], tuyaux et couvertures, [illegible]
[illegible] en cuivre et travaux pour plomberie.
P. A. LETOURNEUR prévient les personnes qui [illegible] L'EAU LIMPIDE, [illegible] un nouveau FILTRE A EAU, [illegible]
19 av

HUILE DE LIN—[illegible] barriques huile [illegible]
[illegible] MAQUEREAUX—[illegible] Nos 1 et 2.
CAFÉ JAVA—40 sacs prime "Old Government"
[illegible] 20 surons de Caracas et 18 caisses de [illegible]
MUSCADE—20 caisses Muscade prime.
[illegible]
EAU-DE-VIE—[illegible]
A vendre par W F VREDENBURG & CO, 10sept No 72, rue Tchoupitoulas

[illegible] de 9 à 11 heures du matin. 24 juin

Institut Jefferson.
53, rue Bourbon Nouvelle-Orléans,
Dirigé par O. J. Leeds
CETTE institution est ouverte. Les élèves devront rentrer le plus tôt possible. Les parents qui ont l'intention d'envoyer leurs enfants à cet établissement, sont priés de les y envoyer au commencement de la saison. 2oct

Changement de domicile.
JULES BOISSE a transféré son magasin de parfumerie et d'articles de Paris, [illegible] salon de coiffure à l'encoignure des rues Chartres et Bienville. 2oct

P. MIME & J. JACQUES.
Ferblantiers, Lampistes et Plombiers.
ONT transféré leur magasin, de la rue de Chartres No 84 au No 48 rue Conti, entre le Passage de la Bourse et Chartres. Ils fabriquent toute espèce de travaux en zinc, tels que baignoires, bains de siège et baquets en tous genres; installations de bains et douches. Ouvrage de bâtiment en tous genres, couvertures en zinc, garanties.
On demande deux ouvriers. 3oct—1m

DEMANDE DE DOMESTIQUE.
UNE négresse créole ou femme de couleur, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et bonne servante, serait louée par mois ou par an dans une petite famille respectable, qui payerait le salaire régulièrement. On n'acceptera qu'une bonne créole et ayant une bonne conduite. S'adresser rue Tchoupitoulas, No 46, encoignure Natchez. 1oct—1m

CIGARES ET CIGARETTES de la Havane—4 barils cigarettes Figaro, et 160,000 cigares différentes grandeurs, Londres, Millar, Regalia, Media Regalia, Conchas, Cazadores de Partagas, Cabanas, Sultana, Perfection, Intimidad Washington et Vol, en débarquement de la goélette G H Montague, venant de la Havane, à vendre par ROMEO & FRERE, 2 oct 46, rue Gravier

Change sur la Havane.
TRAITES sur la Havane, en petites et fortes sommes, à vue ou à un jour de vue, comme le désireront les acheteurs.
A vendre par J. M. CABALLERO, No 30, Vieille Levée, 8oct entre Douane et Bienville

PATATES—450 barils prime Louisiane, en débarquement du chalant [illegible]
OIGNONS—75 barils de l'Ouest do do
SOURKROUT—60 barils nouveau, do do
POMMES—Quelques barils de choix, en magasin,
HARICOTS BLANCS—100 barils en sacs, petits et gros,
POMMES SECHES—100 boucauts séchées au soleil.
POIS cassés—PATATES—PECHES SECHES—Ail, Sel gros et fin, en magasin et à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co.
2 oct 81, Tchoupitoulas

$25 de Récompense,
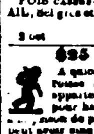
A quiconque logera dans la prison de paroisse le nègre JOE LEVY, alias CATO, appartenant à M. Calixte Villeré. Joe a pour habitude d'aller marron; [illegible]
S'adresser à C. Olivier, 8, rue Bienville.
25sep—6f

AUX FAMILLES.
MESSIEURS D. POIBCY & Co. annoncent aux familles et au public en général, qu'ils ont fait l'acquisition du PETRIN MECANIQUE de M. [illegible], pétrin si avantageusement connu en Europe, et qu'à partir du 1er août, le pétrissage de leur pain se fera à [illegible]
Ce pétrin est d'une composition très-simple. [illegible]
Par l'entrecroisement successif des fuseaux, la pâte est malaxée [illegible] avec une force incomparablement supérieure à celle des hommes les plus vigoureux. [illegible]
Dans le pétrissage à bras, la perfection de la pâte dépend de la force, de l'adresse et surtout de la bonne volonté de l'ouvrier; le pétrin mécanique écarte complètement ces chances d'imperfection [illegible]
Mais il est un point surtout sur lequel nous devons appeler l'attention [illegible]
Par le moyen du pétrin mécanique, au contraire, la fabrication de la pâte s'effectue dans les conditions de la plus rigoureuse propreté. [illegible]
[illegible] l'Académie de Médecine de Toulouse, (Annales d'Hygiène et de Médecine, tome 21) que "Le pain [illegible] préparé à l'aide du Pétrin Mécanique, [illegible]"
Les personnes qui désireraient voir fonctionner le pétrin mécanique [illegible] se rendre à notre établissement, rue Dumaine, No 45.
Le pétrissage commence tous les matins à 4 heures, et tous les après midi à 5 heures. 1août—1m

CITY HOTEL, Nlle-ORLEANS.
LE soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public en général, que cet ancien établissement si favorablement connu, a été complètement réparé; toutes les améliorations suggérées [illegible] y ont été introduites, ainsi que tous les conforts modernes. L'édifice a été peint et les chambres, celles des dames surtout, ont été meublées à neuf avec la plus grande élégance. En un mot, le propriétaire n'a épargné aucune dépense pour [illegible]
A. S. MUDGE, Propriétaire. 1sept—1m

Bureau de la Société Howard,
No 30, rue du Canal.
LES demandes de secours sont reçues à ce bureau [illegible] à 8 heures du soir.
18sept—1m D. I. RICARDO, secrétaire.

INSTITUTION DE G. BOYER.
LES classes de cette institution sont rouvertes depuis le 3 septembre. 4sept

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,
Dirigé par Mme FAVRE, encoignure Dumaine et Rempart.
LES classes seront rouvertes le 3 septembre prochain. [illegible]

PAPIERS PEINTS.
DELCROIX, 106, rue Chartres,
Déballe en ce moment un vaste assortiment de PAPIERS PEINTS FRANCAIS
Reçus par le Mulhouse, du Havre.
CET envoi comprend une variété considérable de papiers entièrement nouveaux et d'une richesse de dessin et de couleur vraiment admirables. [illegible]
Papiers [illegible] fond blanc à feuillage gris frangé d'or;
Papiers maillés do do do;
Papiers marquisine do do do;
Papiers velours laine brochés soie et or;
Papiers velouté blanc sur blanc fond uni;
Papiers velours rouge, [illegible];
Papiers satin, [illegible];
Papiers guipé, à fleurs, [illegible];
Papiers décors velours et or, à panneaux blancs, [illegible];
Bordures [illegible];
Aussi.—Un vaste assortiment de papiers [illegible]
DELCROIX, 18 sep 106, rue Chartres.

VIN ROUGE—60 barriques vin rouge Montferrand et [illegible] Médoc;
15 barriques vin rouge Dayrle Margaux;
500 caisses do St-Julien Médoc;
50 do do Latour Léoville & Batailley;
25 do do Pontet Canet & [illegible]
VIN BLANC—12 barriques vin blanc Ch [illegible] sur Sauterne;
30 barils do do do.
40 do do haut Sauterne;
50 caisses do Ch Yquem sur Saluces;
VINS—16 barils Port Wine supérieur, "Royal Company;"
[illegible] do Sherry do;
24 caisses Amontillado Sherry;
8 do Madère;
10 do [illegible] Hock;
15 do Johannisberg;
VIN DE CHAMPAGNE—25 paniers Champagne, [illegible]
SARDINES A L'HUILE—[illegible]
A vendre par [illegible] ROCHEREAU & CO, 17 et 19, rue St-Louis.

F. RIMAILHO & Co.,
59, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,
IMPORTATEURS
De marchandises françaises, anglaises et allemandes; Bonneterie, Mercerie, Broderies et une grande variété d'articles de fantaisie.
RECU par les navires Mulhouse du Havre, [illegible] Pyramid, de New York, un très grand assortiment de:
Bonneterie en laine et en coton,
[illegible]
Mouchoirs, chemises françaises, dentelles et broderies, parfumerie, mercerie, jouets d'enfants, &c. &c.
A vendre en gros, à des conditions [illegible]
Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir examiner leur assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.
Dépôt des véritables [illegible] Warrin.

Chapeaux, Bottes, Souliers et Brodequins.
En débarquement du steamer Cahawba [illegible] et en magasin, un assortiment complet de [illegible] bottes et souliers. [illegible] A vendre, à la convenance des acheteurs et à des conditions avantageuses, par J. M. GOULD & Co, 4 sep No 8, rue des Magasins

Le NORD.
L'AGENCE de ce nouveau et remarquable journal, édité à Bruxelles (en Belgique) [illegible]
Le soussigné prévient donc le public qu'il a ouvert une liste de souscription [illegible]
LOUIS SCHWARTZ,
[illegible] Chartres et Exchange Place

CIGARES de la Havane—Du fort lot reçu par le brick Mary Elizabeth, en magasin et comprenant: Regalias, Media Regalias, Londres, &c, des marques les plus estimées, Justicia, Partagas, [illegible], &c.
Constamment en magasin un fort stock des marques Cabanas, Partagas, [illegible], Washington, [illegible], Flor del [illegible] et un grand nombre d'autres marques toutes garanties d'importation directe et véritables, à vendre par
J. M. CABALLERO, No 35 Vieille Levée,
24 sep Entre Douane et Bienville